



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Situation de l'entreprise finistérienne Cool Roof

Question orale n° 547

#### Texte de la question

Mme Mélanie Thomin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'industrie, sur la situation rencontrée par l'entreprise finistérienne Cool Roof, actuellement placée en redressement judiciaire. Confronté à de graves difficultés financières, le fondateur de l'entreprise s'est trouvé contraint d'opérer deux plans de licenciements collectifs, frappant 17 salariés et doit désormais trouver en urgence des financements afin d'assurer la continuité de son activité. Implantée au Faou dans le Finistère, Cool Roof développe et déploie des solutions innovantes de peinture réfléctrice éco-conçue permettant de réduire significativement les îlots de chaleur, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de contribuer concrètement aux objectifs de décarbonation.

Entreprise pionnière de ce secteur en France, elle est largement reconnue pour son expertise et son innovation, comme en témoignent différentes distinctions et prix reçus, dont sa désignation comme lauréate de la première édition de French Tech 2030, ou son prix aux Trophées bretons des transitions. À la pointe des solutions de *cool roofing*, elle est également la seule PME de la filière à avoir atteint un niveau de structuration lui permettant d'envisager, dans le futur, un passage au statut d'ETI et un éventuel déploiement à l'échelle européenne. Cool Roof est aujourd'hui placée en redressement judiciaire, à la suite d'un effondrement brutal de son marché. En 2025, l'entreprise a subi la défection massive de ses grands donneurs d'ordre, avec une perte estimée à près de 65 % de ses engagements commerciaux et une chute de son chiffre d'affaires prévisionnel de 15 millions d'euros à 2,5 millions. En ce sens, son marché a également chuté de 70 % entre 2024 et 2025. Cette situation est directement liée aux reculs récents observés sur le devoir de vigilance et les obligations extra-financières des entreprises, notamment à travers l'adoption du paquet législatif Omnibus par le Parlement européen. Dès les premières prises de position et annonces visant à repousser le délai de mise en application et à alléger le contenu des différents instruments relatifs au devoir de vigilance, de nombreux grands groupes ont suspendu voire annulé leurs investissements liés à la décarbonation et aux stratégies RSE, révélant la fragilité d'un modèle reposant sur des obligations aujourd'hui affaiblies. Ainsi, ce véritable *backlash* réglementaire fragilise tout un pan du tissu industriel français et de l'économie dans les territoires. Les entreprises générant du « dividende climat » - notamment dans les secteurs du photovoltaïque, de la végétalisation ou du *cool roofing* - se trouvent aujourd'hui lourdement impactées. Faute de commandes, de visibilité et de soutien public suffisant, ce sont plusieurs dizaines d'entreprises, sur l'ensemble du territoire national, qui sont en danger de cessation d'activité. Il s'agit pourtant d'une filière à part entière, celle de la transition écologique, constituée d'entreprises qui créent de l'emploi qualifié et des savoir-faire en local, développent des solutions opérationnelles, peu coûteuses et immédiatement mobilisables pour lutter contre le réchauffement climatique, notamment via l'adaptation des bâtiments publics comme les écoles. Aussi, elle souhaite savoir ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour soutenir concrètement ces entreprises engagées qui, comme Cool Roof, subissent de plein fouet les effets des reculs sur le devoir de vigilance et les obligations déclaratives ; elle l'alerte sur les leviers que l'État pourrait activer, notamment via la BPI, la Caisse des dépôts ou des prises de participation ciblées, afin d'éviter la disparition de fleurons industriels émergents, essentiels à la stratégie de décarbonation, à l'emploi local et à la souveraineté.

#### Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

**Circonscription** : Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 547

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : Industrie

**Ministère attributaire** : Industrie

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [20 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)